

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
Matrice 1 : Politique commerciale et intégration régionale				
<p>O1. Définir et promouvoir une politique commerciale incitative dans un cadre d'intégration régionale</p> <p>Objectif O2 correspondant à un axe prioritaire A1</p> <p>Renforcer la capacité de la Guinée à prendre part aux négociations internationales et plus généralement renforcer les capacités et ressources humaines du secteur privé et de l'Administration pour prendre part au commerce international et définir les politiques d'incitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation du tarif douanier de la Guinée avec le TEC de l'UEMOA dans les délais prescrits et selon les recommandations de la mission du FMI d'octobre 2002 (O1) • Elimination des exonérations discrétionnaires (O1) • Appuyer l'application effective de la convention de transit CDEAO TRIE 	<p>*Reprise du dialogue sur l'application du calendrier de libéralisation des échanges dans la CEDEAO (O1)</p> <p>* Mise à disposition du public d'une base de données sur les taxes à l'importation. Cette base de données, ayant valeur de document officiel, doit être (i) disponible sous différents formats (excel, txt, etc...), (ii) d'utilisation simple, (iii) à jour et exhaustive, (iv) exempte d'erreurs de saisie, et (v) consultable à distance (O1, O2)</p> <p>* Appliquer la fiscalité sur les exportations agricoles conformément à la bonne pratique internationale : assurer la neutralité de la TVA et la réduction des prélèvements publics et para-publics sur les exportations (M5, O1)</p> <p>* Faciliter l'application des régimes économiques et des dispositions du code des investissements, tout particulièrement pour les produits agricoles d'exportation. (M5, O1). Evaluer des lacunes éventuelles dans le dispositif (zone franche...) et si nécessaire le compléter. (O1)</p> <p>* Harmoniser le code des investissements avec le projet de code des investissements de l'UEMOA</p> <p>* Accélérer l'harmonisation des procédures d'adjudication des marchés publics avec les autres pays membres de la CEDEAO, conformément aux termes de l'accord (O1)</p>		<p>AT relative à l'axe prioritaire A1 correspondant à l'objectif O2(Axe prioritaire approuvé lors de l'atelier National des 30-31 octobre 2003) : appui au renforcement de la capacité des services des ministères, des opérateurs privés et des structures d'appui au commerce participant à la conception de la politique commerciale et prenant part aux négociations commerciales régionales et internationales. Cet appui concerne notamment les services spécialisés du Ministère du commerce . Les modalités de cette action ont été précisées lors de l'atelier national du 30-31 octobre 2003.</p> <p>AT Etude de faisabilité pour la création d'une zone franche (statut, localisation, infrastructure etc.) (O1)</p> <p>Formation des personnels des administrations concernées à la création et à la gestion d'une zone franche (O2)</p>

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
MATRICE 2 : COMPÉTITIVITÉ ET CADRE INSTITUTIONNEL				
<p>Objectif O1 correspondant à l'axe prioritaire A2: promotion d'un cadre institutionnel et d'une gouvernance favorables à l'activité économique et aux exportations. Cela implique de rationaliser et de renforcer un cadre institutionnel comprenant un grand nombre d'institutions dotées de faibles moyens et dont les champs de compétences ne sont pas toujours clairs et tendent à se recouper</p> <p>O2 Concertation renforcée avec le secteur privé au sein des instances existantes</p> <p>O3 Renforcement des institutions d'appui aux investissements étrangers directs.</p> <p>O4 Appliquer une politique nationale de promotion de la qualité notamment pour les secteurs exportateurs</p> <p>O5 Renforcer la pénétration sur les marchés extérieurs des produits guinéens</p> <p>O 6 Faciliter l'accès au crédit</p>	<p>Définir les types de services d'assistance et de conseil à mettre en œuvre par les institutions de promotion (O1)</p> <p>Evaluer le cadre institutionnel afin de dégager les institutions susceptibles de favoriser le développement des exportations et de rationaliser le dispositif d'appui existant (O1).</p>	<p>*Achèvement de la mise en conformité de la législation nationale en matière de droit des sociétés avec le traité OHADA (O1). * Sous réserve de l'évaluation du cadre institutionnel et de la redéfinition de ce cadre</p> <p>*Finalisation du décret portant création du CNPTD, clarification de sa composition et en particulier de la participation du secteur privé, de son mandat, et de son budget ; mise à disposition de moyens humains et informatiques (O1, O2) * Mise en place effective du CNCCI : budget et mise à disposition de moyens humains et informatiques (O1) * Rétablissement d'un guichet unique pour les opérations d'investissements étrangers directs et de création d'entreprise (O1, O3) *Amélioration des moyens informatiques de l'OPIP incluant un accès par satellite à Internet, création d'un site web à jour pour mettre à disposition les informations utiles à un investisseur(O1, O3) * Diffuser les données statistiques et les informations relatives à la facilitation du commerce (O2,O3) * Création d'un statut juridique d'entreprise franche (O1). * Dans le cadre d'une promotion de l'origine « Guinée », notamment pour les produits agricoles (M5) et de la pêche (M6), renforcement des moyens pour contrôler et promouvoir la qualité des produits d'exportation. Evaluation des missions du SNCQN et du CAFEX (M5) pour les produits agricoles. Définition des moyens nécessaires : matériels (laboratoires, informatique), personnel qualifié, formation (O1, O3, O4, O5)</p>	<p>*Développer les informations commerciales, mises en relations d'affaires, recherches de partenariats et renseignements sur les conditions d'accès aux marchés étrangers</p> <p>* Accompagner le développement à l'export des secteurs émergents (fruits et légumes ; transformation agricole ; services (M5, O3, O4, O5)</p>	<p>AT en faveur de l'axe prioritaire correspondant à l'objectif O1 de renforcement des institutions d'appui au commerce :renforcement notamment la DNCC, le CSE, la CCIAG, le CAFEX et CNCCI(Axe prioritaire approuvé lors de l'atelier National des 30-31 octobre 2003</p> <p>AT : clarification des rôles respectifs des instances de concertation avec le secteur privé</p> <p>AT : mise sur pied d'un programme de formation pour le personnel de la Direction Nationale des Marchés Publics.</p> <p>AT : poursuite de la revue analytique des procédures d'adjudication des marchés publics entamée avec le concours de la BAD et du PNUD</p> <p>Poursuite du programme d'AT de l'ONUDI et du PNUD à l'OPIP, mise en commun des meilleures pratiques pour la promotion des investissements et des exportations</p> <p>AT Enquête sur les besoins d'appui prioritaires des entreprises exportatrices. Après une évaluation, assistance technique pour la mise en place ou renforcement de l'appui aux structures de promotion des exportations (Conseil Supérieur des Exportations, Cellule de promotion des exportations domiciliée à la CCIAG)</p> <p>AT Formation des professions juridiques à l'application du droit commercial découlant du traité OHADA</p> <p>AT Amélioration de la coopération entre le SNCQN et les sociétés de contrôle et d'encouragement au transfert de technologie</p> <p>AT Formation des personnels des institutions d'appui aux investissements étrangers directs aux meilleures pratiques pour la promotion des investissements</p> <p>AT Sensibilisation des producteurs aux normes internationales SPS notamment pour l'UE (teneurs en ochratoxine, aflatoxine, etc.)</p> <p>AT Formation pour les professions juridiques et le personnel du Service de la Propriété Intellectuelle (Ministère du Commerce) sur l'application du droit de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'Accord de Bangui</p> <p>AT en vue de l'amélioration des moyens de la Direction de la Concurrence du Ministère du Commerce et programmes de formation de ses cadres (privatisations, ententes, cartels et abus de position dominante)</p> <p>AT en vue de la formation des personnels des administrations concernées à la création et à la gestion d'une zone franche</p>

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
Matrice 3 : renforcement des douanes				
<p>O1 Définir un programme de réforme douanière visant à la facilitation du commerce.</p> <p>O2 Mettre en œuvre un partenariat avec les secteurs privé</p> <p>O3 Préserver l'efficacité budgétaire de la douane</p>	<p>Mesures urgentes court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création d'une division de la valeur ; * Renforcement des échanges de données avec la SGS (O3). * Publier le tarif des douanes. * Création d'un Comité de Réforme des douanes réunissant tous les intervenants en douane à forte participation du secteur privé dont l'objectif est de définir un programme de modernisation des douanes visant notamment à l'application de la valeur transactionnelle, à la simplification des procédures et contrôles. Ce Comité aura aussi pour mission de veiller à la migration vers la nouvelle version de SYDONIA (O1, O2, O3) * SGS-douanes : programme de réconciliation des données relatives à la valeur (O3). * Audit des procédures de remboursement de TVA pour les produits exportés (O1,O3). * Elimination de la taxation forfaitaire au conteneur (O3) * Rétablissement d'une taxation <i>ad valorem</i> pour le riz (O3) * Application des préférences tarifaires accordées aux pays membres de la CEDEAO (O1) 	<ul style="list-style-type: none"> * Elaboration d'un programme hiérarchisé de modernisation de la douane par le comité de réforme (O1, O2, O3) * Le comité en charge de Sydonia veillera à l'élaboration d'un schéma directeur pour la migration vers SYDONIA ++ (O1, O3). <p>Mesures urgentes à moyen terme que devrait inclure le programme</p> <ul style="list-style-type: none"> * Contrôle de la valeur en douane : Adoption de la valeur transactionnelle (O3); * Audit du PSRD (O3) * Amélioration et simplification des procédures de dédouanement (O1, O3) * Modernisation de la prise en charge des marchandises (O1, O3) * Renforcement des contrôles pour l'apurement des manifestes (O3); * Réduire les délais en introduisant des règles de facilitation et en utilisant des protocoles d'échanges des données électroniques (O1, O3). * Etudier des mesures de réduction des délais de passage et des coûts portuaires * Définition d'un calendrier de transfert de compétences de la société de contrôle avant embarquement vers les Douanes et application de ce programme (O3). * Elaborer un protocole d'accord avec les commissionnaires en douane et faire adopter un code d'éthique pour la profession (O2); * Création, avec l'aide de la SGS, d'un site web donnant accès en temps réel aux informations relatives aux importations et d'exportations : (i) taxes, (ii) exonérations, (iii) changements de réglementation, (iv) formulaires officiels au format pdf (v) explications sur les démarches à effectuer. Réduire le délai de traitement des déclarations à l'exportation à six heures (O1, O2). 	<p>Le Comité de réforme devra prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> * Renforcement de l'administration des douanes (O3) * Revoir l'organisation du dédouanement au port de Conakry en réduisant les contrôles et en facilitant les procédures (O2, O3) - Mettre en place une organisation efficace des contrôles (contrôle différé et contrôle à posteriori) (O3) * Rendre plus efficace la coordination entre les différents partenaires de la douane (O1, O2, O3) * Utiliser les apports techniques de la SGS et mettre en œuvre le retrait de la SGS selon le calendrier prédéfini (O3) * Renforcer le système de contrôle des exemptions, exonérations, franchises et régimes suspensifs (O3). * Réduction et simplification des exonérations accordées au titre du Code Minier (O3). * Appliquer un système de contrôle sélectif de vérification physique des marchandises et de contrôle documentaire avant et après enlèvement (O2, O3) * Evaluer le système de contrôle sélectif de vérification physique des marchandises et de contrôle documentaire avant et après enlèvement (O2, O3) * Informatisation des opérations de tous les postes-frontière terrestres. * Amélioration de la communication entre les postes-frontière terrestres et suivi systématique de l'application des accords préférentiels (O3) * Evaluer l'opportunité du seuil de 3000 \$ pour l'application du contrôle avant embarquement et appliquer les conclusions de l'évaluation (O3) 	<p>AT pour aider le Comité de Réforme pour définir le programme de modernisation des douanes, en particulier pour la mise en œuvre de la valeur transactionnelle (classification, règle d'origine, organisation du traitement informatique).</p> <p>AT : faire un audit des procédures du commerce extérieur et de leurs coûts sur l'économie au port de Conakry. Cet audit devra évaluer la fluidité du trafic sur l'ensemble de la chaîne logistique depuis l'arrivée du navire à la balise du port jusqu'à la livraison chez le client final des marchandises débarquées, et, inversement du bon déroulement de toutes les étapes du processus d'exportation des produits locaux.</p> <p>AT : formation des personnels de l'administration des douanes et de la Direction Nationale des Statistiques à la collecte et à l'exploitation des données statistiques. Pour les cadres supérieurs, cette formation ne doit pas se limiter aux questions statistiques et techniques (saisie et traitement informatique des données) mais également couvrir l'exploitation économique de ces données, de façon à renforcer la qualité de leur collecte, de leur contrôle et de leur mise en forme</p> <p>AT : formation des personnels de l'Administration des Douanes à la gestion des flux commerciaux dans une zone franche.</p> <p>AT : Formation des personnels de l'Administration des Douanes à la gestion des règles d'origine (changement de ligne tarifaire, contenu local, cumul, etc.) dans le cadre des nouveaux régimes préférentiels (AGOA et TSA)</p>

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
MATRICE 4 : INFRASTRUCTURES				
<p>O1 Décloisonner l'économie guinéenne en facilitant la circulation domestique des flux de marchandises et des personnes au moindre coût (objectif d'intégration des marchés, condition de l'efficacité du système d'incitation notamment vers les régions les plus pauvres et les plus excentrées)</p> <p>O2 Améliorer la qualité du capital humain (santé et éducation)</p>	<p>* Veiller au respect du décret interministériel visant à la suppression des barrages routiers. Responsabiliser les organisations professionnelles des transporteurs pour signaler toute infraction aux autorités compétentes (O1).</p> <p>* Appuyer le corps unifié de sécurité portuaire. Mise au point d'une charte précise concernant les procédures de sécurité et de contrôle sur le port en association avec les opérateurs (O1) Soutien à la commission consultative des usagers</p>	<p>* Veiller à la pérennité de l'élimination des contrôles superflus des forces policières, militaires et paramilitaires présentes sur le port (O1)</p> <p>* Favoriser la réduction des coûts de transport notamment en appliquant la stratégie sectorielle du secteur transport de 1999. Accent particulier à porter sur les pistes rurales (O1 et O1 de M5)</p> <p>* Accentuer les efforts de réallocation budgétaire vers les secteurs prioritaires identifiés dans le DRSP (éducation, santé et développement rural) pour améliorer l'accès des pauvres aux services socio-économiques de base. Cet appui aux secteurs prioritaires est un complément indispensable des mesures visant à doper la croissance des exportations et est le garant de la hausse de la productivité à long terme (O2).</p>	<p>* Veiller à la pérennité de l'élimination des contrôles intempestifs des forces policières, militaires et paramilitaires présentes sur le port et sur les routes (suite) (O1)</p> <p>*</p>	<p>AT pour évaluer l'amélioration du climat des affaires en général (levée des obstacles) et mise en place d'un cadre incitatif pour les exportations en particulier. Il est suggéré à l'issue de la période moyen terme une actualisation de l'étude FIAS pour évaluer les progrès réalisés et ceux restant à réaliser</p> <p>AT pour la création des marchés d'intérêt national et régional</p> <p>AT pour mettre en œuvre le projet d'aménagement de la zone Est du port de Conakry..</p>

Objectif		Projets de réforme		Assistance technique
	CT	MT	LT	
			Matrice 5 : Agriculture	
<p>Objectif O1 correspondant à l'axe prioritaire A3 : analyser les possibilités de débouchés des produits agricoles guinéen sur le marché international et déterminer les actions nécessaires pour exploiter les possibilités ainsi dégagées</p> <p>O2 Accroître la compétitivité des filières d'exportation.</p> <p>O3. Aller vers la sécurisation juridique des actifs fonciers et des contrats</p> <p>O4. Constituer un cadre attractif pour les investissements étrangers</p> <p>O5. Appuyer les filières menacées par la dégradation de l'environnement international</p> <p>O6. Prospector de nouveaux marchés (produits biologiques notamment) et promouvoir les exportations agricoles.</p> <p>O7. Appuyer le secteur des petits planteurs tournés vers les marchés régionaux</p> <p>O8. Développer les services publics d'appui à la production et à la commercialisation des produits agricoles</p> <p>O9. Renforcer les capacités de l'administration dans le domaine de l'information</p> <p>O10. Construire la réputation de l'origine Guinée pour les produits agricoles d'exportation</p>	<p>* Réduire les entraves administratives et réglementaires à la circulation intérieure des produits agricoles (O2) (cf. M4)</p> <p>* Assurer la pérennisation du CAFEX (O1, O2) (cf. M2)</p> <p>* Gérer la distribution des dons d'engrais par des mécanismes de marché (O2).</p> <p>* Rationaliser la fiscalité relative à l'agriculture (neutralité de la TVA, maîtrise des prélèvements publics et para-publics sur les exportations) (O2).</p> <p>* Faciliter l'application des régimes privilégiés du code des investissements et des régimes d'exonérations spécifiques des intrants et équipements à destination de l'agriculture (O2, O4) (cf. M1).</p> <p>* Engager une analyse déterminant comment garantir le respect des contrats et des droits de propriété, notamment dans le domaine foncier (O3, O4) (cf. M2).</p> <p>* <u>Filière coton</u> : respect des engagements pris dans la convention d'établissement (financement des services d'appui, soutien en cas de chute des cours, transparence de gestion, respect des engagements vis-à-vis des paysans). <u>Filière hévéa</u> : assainir la situation financière de la filière. <u>Filière café</u> : définition d'une politique de qualité avec l'interprofession et mise en conformité aux normes d'exportation (O5).</p> <p>* Définir un cadre institutionnel adapté en vue de la promotion des exportations agricoles et de la prospection de nouveaux marchés d'exportation (riz, produits de l'élevage (O1, O6).</p>	<p>* Légiférer sur le statut juridique des OP (O7).</p> <p>* Définir un plan d'action en vue du soutien des organisations paysannes et groupements interprofessionnels (O7).</p> <p>* Définir un plan d'action en vue de développer les activités des femmes dans leurs activités de production et de transformation. En particulier, garantir l'équité dans l'accès à la terre, l'éducation etc. (O7 et O2 de M4).</p> <p>* Appuyer les services publics de recherche et vulgarisation (semences certifiées, mise au point de matériel végétal et d'itinéraires techniques, formation des paysans aux nouvelles technologies ...) (O8)</p> <p>* Appuyer les services vétérinaires (O8)</p> <p>* Définir un plan d'action pour mettre en place des infrastructures collectives de commercialisation des produits agricoles (marchés d'intérêt national et régional, abattoirs ...) (O8).</p>	<p>* Développer les systèmes d'information sur la production et la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage en vue d'aider à la prise de décision (O9).</p> <p>* Développer des systèmes d'information sur les marchés extérieurs dans le cadre de la promotion des exportations agricole (O6, O7, O9).</p> <p>* Définir avec l'interprofession des chartes de qualité par filière (O10).</p> <p>* Participer à la mise en conformité des filières aux normes d'exportations et exiger des exportateurs le respect des normes et de la réglementation (O10).</p>	<p>AT pour la définition d'une stratégie visant à faciliter la circulation des véhicules de transport des produits agricoles (O2) (cf. M4)</p> <p>AT pour la définition des modalités de transfert et de développement des activités du CAFEX vers un organisme indépendant (O2)</p> <p>AT pour la modernisation du droit foncier (O3)</p> <p>AT pour examiner l'opportunité de la création d'un nouveau régime spécifique sur le modèle des « points francs » et la simplification des régimes d'exonérations (O1, O2 et O4)</p> <p>AT pour examiner l'opportunité de création d'un centre spécifique de promotion des investissements agricoles (O1 et O6)</p> <p>AT pour définir une stratégie d'appui à la filière coton en coordination avec l'ensemble des acteurs de la filière et les partenaires du développement (O4)</p> <p>AT pour les filières hévéa et café (O5)</p> <p>AT pour des études de marchés pour des produits à fort potentiel (riz de mangrove, animaux sur pieds ...) (O1 et O6)</p> <p>AT pour la structuration et le fonctionnement des organisations paysannes tournées vers les marchés régionaux et internationaux, notamment dans les secteurs des fruits et légumes, de la riziculture et de l'élevage. En particulier, assistance aux organisations paysannes dans l'accès aux semences certifiées, aux intrants, au crédit, au conseil agricoles, etc. ; (O7)</p> <p>Assistance aux organisations professionnelles pour l'amélioration des infrastructures d'appui aux exportations agricoles : entrepôts frigorifiques, centre de conditionnement, équipements etc. (O7)</p> <p>AT aux organisations professionnelles féminines de production et de transformation des produits agricoles notamment dans le secteur des fruits et légumes (O7).</p> <p>AT aux institutions de micro-crédit en particulier en milieu rural (O7).</p> <p>AT aux services publics de recherche et vulgarisation (O8)</p> <p>AT pour le développement des infrastructures collectives de base dans le domaine de la commercialisation (marchés, abattoirs, ...) (O8).</p> <p>AT pour le développement des systèmes d'information sur la production et la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage (O9)</p> <p>AT pour la mise en place de systèmes d'information sur les marchés extérieurs (prix, normes, etc.) (O1 et O9).</p> <p>AT pour la définition d'une charte de qualité et d'une stratégie de recherche de qualité en concertation avec l'interprofession et les partenaires au développement (O1 et O10).</p> <p>AT pour la formation des paysans à la qualité (O9)</p> <p>AT aux exportateurs pour l'amélioration de la qualité des produits exportés et le respect des normes internationales (O10)</p> <p>AT au renforcement des capacités de l'administration à faire respecter les normes et la réglementation (O8 et O10)</p>

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
Matrice 6 : PECHE maritime, continentale et pisciculture				
<p>O1 Renforcer la capacité institutionnelle Promotion du secteur de la pêche avec un accent particulier sur les activités d'exportation et les activités artisanales. Promotion des capacités des organisations professionnelles</p> <p>O2 Améliorer l'évaluation scientifique des ressources et de l'effort de pêche</p> <p>O3 Politique de mobilisation de ressources optimale dans le cadre d'une gestion durable de des ressources halieutiques</p>	<p>* Libéraliser le marché d'intrants de la pêche artisanale (O1) * Programme qualité de production par l'introduction de glacières embarquées. En évaluer les gains économiques avant généralisation (O1). * Approfondir les travaux existants sur les stocks halieutiques côtiers (O1, O4). * Améliorer l'allocation des ressources entre secteurs industriel et artisanal (O1, O3). * Spécifier puis appliquer les dispositions pour la pêche du rouget (O1) * Améliorer la capacité technique, logistique et sanitaire des unités d'exportation produits frais (O1). * Etude d'optimisation de l'espace portuaire alloué aux navires de pêche et de celui des surfaces et infrastructures à terre. Incidence sur le prix à la première vente du poisson(O1, O4) * Stabiliser la principale ressource fiscale de l'Etat sur le secteur des pêches : exiger la certification du TJB pour tout navire demandeur d'une licence (O4). * S'approprier la connaissance nécessaire au jaugeage des navires de pêche (O4) * Adopter une procédure de certification par des sociétés habilitées du jaugeage des navires (O4) * Mettre en place une commission pour formuler une proposition opérationnelle pour le procédures douanières, de transbordement (O4) * Réhabilitation de la ZEE (O1, O2, O4) Création d'une structure de suivi du compte unifié du Trésor A3 (O4) * Renforcer la surveillance douanière des importations de poisson congelé, en particulier les certificats d'origine des produits. Compte rendu mensuel du DG des Douanes (tonnage et valeur) (O1, O4) * Effectivité du régime d'avitaillement renforcée (O4)</p>	<p>* Connaître toutes les composantes du marché national des produits halieutiques (O3). * Evaluer la compétitivité des produits congelés de la pêche industrielle (O3) * Evaluation de la part de marché des produits congelés de la pêche industrielle (O3). * Optimisation de la valorisation des produits de la pêche (O2)</p>	<p>* Renforcement de la capacité institutionnelle (O1) * Extension du rôle du Conseil National Supérieur de la Pêche aux opérations de sauvetage et de sécurité en mer (O1, O2) * Développer une nouvelle filière à l'exportation de la conque (O2) * Evaluer les ressources halieutiques et l'effort de pêche (O3)</p>	<p>* AT plan directeur des pêches identification des contraintes. Conception du Schéma Directeur des Pêches et d'un Plan Directeur des Pêches. Identification des structures porteuses des actions, des IOV, et des obligations de résultats. Identification d'une cellule de suivi-évaluation * AT analyse des interventions sur l'aménagement des aires de débarquement. Etablir des propositions en tenant compte des objectifs d'aménagement du territoire. Evaluer l'intérêt d'un pôle renforcé de pêche artisanale à Kamsar * AT Evaluer les besoins en matériel de pêche artisanale. Identifier le nombre et la localisation des structures de commercialisation. Evaluer l'intérêt économique pour les fournisseurs potentiels. En déduire les modalités d'appui pour leur implantation durable * AT formation in situ d'un corps d'agents des douanes pour le jaugeage des navires de pêche * AT Proposition opérationnelle relative aux procédures douanières, de changes et portuaires appliquées au transbordement des produits sous contrôle douanier. * AT pour identifier les modalités de fonctionnement, les moyens humains et matériels complémentaires, les actions de formation du personnel, et les besoins complémentaires en équipements de transmission des unités de pêche industrielles et artisanales et de l'ensemble du secteur pêche. * AT pour évaluer les possibilités de mesure de l'effort de pêche. Evaluer par pêcherie l'intérêt scientifique et économique de leur mise en place. Vérifier l'adéquation de ces mesures avec les moyens de contrôle et de surveillance. Etablir les nouveaux principes de gestion de l'effort de pêche par pêcherie. * AT pour un projet pêche de la conque à réaliser sur une zone pilote avant de généraliser. Définir les stratégies d'exploitation artisanale. Appuyer les exportations vers l'Asie et la sous-région * Assistance technique projet de recherche * AT pour évaluer les différentes modalités d'améliorations. En déduire les efforts à fournir par le secteur privé et la nature des appuis institutionnels à donner. Effectuer une analyse coûts/avantages pour hiérarchiser les solutions envisagées. * AT : pour l'étude d'optimisation de l'espace portuaire. * AT : évaluation du marché national des produits de la pêche continentale et de la pisciculture, en frais et transformé (volumes, prix). * AT : Identification des caractéristiques commerciales des marchés-cibles des produits de la pêche industrielle Evaluation des seuils de concurrence. Analyse des marges transactionnelles pour la pêche industrielle. Evaluation des gains de compétitivité possibles par rapport au pouvoir d'achat des consommateurs finaux. * AT : synthèse des études C.41 et C.42 plus haut déterminant les parts actuelles et futures des différentes filières approvisionnant le marché national Validation des résultats avec les opérateurs économiques. Identification des implications des résultats obtenus. *AT pour la création au sein de la Chambre d'Agriculture d'un Observatoire Commercial national et à l'export des produits de la pêche, chargé de la veille sur marchés. Action commune pour les sous-secteurs industriel et artisanal de la pêche.</p>

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
MATRICE 7 : TOURISME, ARTISANAT NON MINIER ET MINIER				
<p>Tourisme</p> <p>Promotion d'une activité touristique internationale</p>	<p>Tourisme</p> <p>Préalable : décision des autorités sur les orientations proposées par l'étude du cadre intégré</p>	<p>Tourisme</p> <p>Etude de faisabilité du schéma de développement de Bel Air par une équipe regroupant des experts du tourisme, des ingénieurs en infrastructures et un « land planner ». Cette étude doit comprendre une évaluation des besoins en formation et de l'impact sur la pauvreté. Evaluation des besoins en renforcement des structures d'encadrement du tourisme. Renforcement des organismes professionnels Appui à la formation des personnels du secteur tourisme</p>	<p>Tourisme</p> <p>* Recenser les conditions à satisfaire pour permettre une circulation des touristes conforme aux bonnes pratiques internationales (M4) et programmer un calendrier d'action</p>	<p>Tourisme</p> <p>* AT au ministère du tourisme - AT pour le développement d'un savoir-faire en montage de projet Formation de deux techniciens: - Mission d'assistance à Conakry et cadrage par un cabinet spécialisé * Stage au Maroc au Ministère du Tourisme (DAI) ; * Appui pour la formation de la main d'œuvre des projets touristiques éventuellement décidés (nécessité d'une programmation cohérente avec les actions décidées)</p>
<p>Artisanat non minier</p> <p>Promotion de l'artisanat non minier</p> <p>Renforcement Institutionnel, et réglementaire</p> <p>Lutte contre la pauvreté</p>	<p>Artisanat non minier</p> <p>Restructuration après évaluation du dispositif existant (OPDA) de l'encadrement institutionnel de l'artisanat Appui à la DNA Coordination entre les organes du Gouvernement notamment pour assurer une cohérence avec la politique touristique (évaluer les implications institutionnelles de la complémentarité entre les activités touristes et artisanales ; Représentation des artisans au niveau préfectoral, régional et national ; intégration dans le suivi des actions de développement du secteur ; Diffuser le code de l'artisanat ; Diffuser les textes sur la fiscalité, les associations, les crédits etc... Connaissance de l'artisanat non minier Enquête spécifique sur les activités artisanales (enquête légère susceptible de fournir des informations utiles à la définition de la politique artisanale). exploitables à moyen terme) Si possible envisager un recensement et l'immatriculation des artisans.</p>	<p>Artisanat non minier</p> <p>Amélioration des performances humaines Programme de formation harmonisé sur le plan national ; Organiser des formations en management, esprit d'entreprise, en marketing. Diffuser les guides de formation en gestion simplifiée ; Publier et diffuser des guides de formation technique illustrés Réaliser des échanges avec les autres pays, tant sur le plan technique, des contenus et formules de formation ;</p>	<p>Artisanat non minier</p> <p>Facilitation d'accès au financement Regrouper les artisans d'intérêts communs pour l'acquisition des fonds ; Organiser des formations pour les groupements ; Mobiliser l'épargne locale et octroyer des crédits ; Donner des formations sur les flux de trésorerie ; Apprendre les maîtres d'ateliers à produire des rapports de leurs activités ; Informers les artisans des programmes de financement existants ;</p> <p>Amélioration de la commercialisation, et des coûts Sensibiliser l'Etat, l'administration déconcentrée et les collectivités décentralisées à faire appel à l'artisanat lors des passations des marchés publics Garantir l'application des nouvelles dispositions du code des marchés publics</p>	<p>Artisanat non minier</p> <p>AT Pour définir un programme d'appui aux structures d'encadrement ; Etudier l'impact économique de l'artisanat ; Collecter les indicateurs et les statistiques sur le secteur artisanal non minier AT pour concevoir et mettre en œuvre un dispositif de formation des encadreur et des artisans en insérant dans la mesure du possible un ciblage en faveur des plus pauvres et des jeunes diplômés. Cette assistance technique devrait tenir compte de l'expérience acquise dans les actions en cours en faveur de l'artisanat. Appui à l'organisation de l'artisanat guinéen et notamment appui direct aux fédérations d'artisans</p>

Objectif	Projets de réforme			Assistance technique
	CT	MT	LT	
MATRICE 7 : TOURISME, ARTISANAT NON MINIER ET MINIER				
<p>Artisanat minier</p> <p>Promouvoir une développement durable de l'artisanat minier en complémentarité avec le secteur minier industriel</p> <p>Promotion de l'artisanat non minier</p> <p>Renforcement Institutionnel, et réglementaire</p> <p>Lutte contre la pauvreté</p>	<p>Artisanat minier</p> <p>Connaissance de l'artisanat minier</p> <p>*Enquête spécifique sur les activités artisanales minières (enquête légère susceptible de fournir des informations utiles à la définition de la politique artisanale). exploitables à moyen terme)</p> <p>*Si possible envisager un recensement et l'immatriculation des artisans.</p> <p>*Prévoir une analyse pour renforcer l'encadrement institutionnel de l'artisanat minier. En particulier cette analyse devra examiner l'opportunité et le rôle de la Cellule d'Encadrement de l'Exploitation Artisanale, du Bureau d'Appui à l'Artisanat Minier, de la création éventuelle d'une Maison des Matières Précieuses et d'un Atelier d'Affinage, des centrales d'achats spécialisés.</p> <p>*Cette analyse devra aussi indiquer après en avoir évalué l'opportunité comment renforcer les Groupements à Vocation Coopérative les Associations Professionnelles. Enfin, elle devra évaluer l'intérêt d'une implication de techniciens du secteur minier dans l'exploitation artisanale et d'une manière générale.</p>	<p>Artisanat minier</p> <p>*Promouvoir le désengagement de la BCRG du secteur minier</p> <p>*Rendre opérationnelle le fond de restauration des sols afin d'éviter de dégrader l'environnement</p> <p>*Examiner les obstacles à la mise en place services bancaires spécialisés pour l'artisanat minier et établir un programme pour les lever dans la mesure où ils s'opposent à un fonctionnement efficient des mécanismes de marché</p> <p>*Promouvoir et former les encadreurs et les opérateurs</p> <p>*Renforcer les services de base</p> <p>*Renforcer et diversifier les MED</p> <p>*Sélectionner les zones favorables à l'exploitation artisanale</p> <p>* Appui des artisans pour négocier les rétrocessions de zones minières avec les Sociétés Minières</p>	<p>Artisanat minier</p> <p>Après analyse et mise en évidence d'obstacles contraires aux mécanismes de marché, lever les obstacles éventuels à un rapprochement des points d'achats des sites d'exploitation ainsi que les services bancaires.</p> <p>Formaliser les bonnes relations entre les Sociétés Minières et les Communautés</p>	<p>Artisanat minier</p> <p>Etude de compétitivité régionale et internationale du sous-secteur artisanal minier</p> <p>Collecter les indicateurs et les statistiques sur le secteur artisanal non minier</p> <p>AT pour concevoir et mettre en œuvre un dispositif de formation des encadreur et des artisans miniers en insérant dans la mesure du possible un ciblage en faveur des plus pauvres et des jeunes diplômés et en faveur d'une exploitation optimale des ressources minières.</p> <p>AT pour améliorer les conditions d'exploitation minières du point de vue de la sécurité</p>